

Délibérations de la séance du 23 janvier 2017

Le 23 janvier deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2017

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET – M. Richard RATINAUD - Mme Eliane PHILIPPON - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES – M. Fabien HUSSON - Mme Chantal FRUGIER - M. Yvan TRICART - M. Guénaël LOISEL (sauf délibérations n°1/2017 à 5/2017) - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET.

Représentés : Mme Paule PEYRAT par Mme Nadine PECHUZAL
Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET
M. Philippe ARRONDEAU par M. Ludovic GERAUDIE
M. Jean-Claude MEISSNER par M. Martial BRUNIE
Mme Claudine DELY par Mme Carole SALESSE
M. Dominique FOURTUNE par M. Cédric FORGET

Madame Laurence PICHON a été élue secrétaire de séance

Délibération 1/2017 Redevance eau - Tarif 2017

Délibération 2/2017 Tarifs des travaux et des branchements en matière d'eau potable pour l'année 2017

Délibération 3/2017 Dépôt d'une autorisation de travaux pour la réalisation d'un mur de tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux

Délibération 4/2017 Signature d'une convention de partenariat avec l'AFPA LIMOGES dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'application pour la réalisation et l'assemblage d'un mur de tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux

Délibération 5/2017 Appel d'offres ouvert n° 2013001 - Gestion et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux - intégration des installations de la cuisine centrale

Délibération 6/2017 Demande de subvention de la commune auprès du CNDS et DETR pour la création d'un terrain multisports rue Aristide Briand au Palais-sur-Vienne

Délibération 7/2017 Election d'un conseiller communautaire

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°1/2017

Redevance eau – tarif 2017

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Après exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **FIXER** le tarif de la redevance eau, pour l'année 2017 comme suit :

Année	Prélèvement H.T.	Taxe lutte contre la pollution H.T.	Eau Part communale H.T.	Eau TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
2017	0,043	0,240	1,707	1,990	2,100

DELIBERATION n°2/2017

Tarifs des travaux et des branchements en matière d'eau potable pour l'année 2017

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 12 septembre 2002, la commune du PALAIS-SUR-VIENNE a repris en régie le service public de l'eau.

Il convient donc de fixer les tarifs des travaux et des branchements pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **FIXER** un tarif forfaitaire pour un branchement de 20 mm d'une longueur de 13 mètres maximum à 1 150 € HT pour l'année 2017,

- **PREVOIR** l'établissement d'un devis pour tous les autres travaux :

* branchements de 20 mm effectués pour des opérations immobilières groupées ou non (immeubles collectifs ou individuels destinés à la vente ou à la location),

* branchements autres que ceux de 20 mm,

* déplacement, renforcement, modification ou suppression de branchements,

* déplacement et/ ou rehausse de compteurs ou de regards,

* remplacement de compteur gelé,

* raccordement de nouvelle conduite sur canalisation existante,

- **PREVOIR** l'émission directe d'un titre au nom de la personne ou entreprise responsable en cas de casse et dégradations de branchements, canalisations, cages ou regards de compteurs.

DELIBERATION n°3/2017

Dépôt d'une autorisation de travaux pour la réalisation d'un mur de tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire indique qu'un mur de tir à l'arc va être réalisé à la halle des sports Paul Marchessoux.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer au nom de la commune une autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment l'autorisation de travaux.

DELIBERATION n°4/2017

Signature d'une convention de partenariat avec l'AFPA LIMOGES dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'application pour la réalisation et l'assemblage d'un mur de tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire indique que les travaux concernant la réalisation du mur de tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux peuvent faire l'objet d'un partenariat avec le Centre AFPA de LIMOGES Babylone dans le cadre de la réalisation d'un chantier d'application pouvant être intégrable dans un parcours de formation qualifiante dispensé par le Centre.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer au nom de la Commune une convention de partenariat avec l'AFPA LIMOGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre AFPA de LIMOGES Babylone dans le cadre de la réalisation du mur du tir à l'arc à la Halle des Sports Paul Marchessoux.

DELIBERATION n°5/2017

Appel d'offres ouvert n° 2013001 – Gestion et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux – intégration des installations de la nouvelle cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire indique que la commune dispose d'un marché de gestion et de maintenance des installations des bâtiments communaux.

Dans le cadre de la construction de la cuisine centrale il convient d'intégrer au marché n° 2013001 la gestion et la maintenance des installations thermiques de ce nouveau bâtiment situé 1 bis rue Pierre Mendès France au PALAIS SUR VIENNE.

Le Conseil municipal est donc invité à prendre note de cette décision et à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3 du marché correspondant dans les limites des crédits prévus au budget concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE

- **PRENDRE** note de cette décision.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 du marché correspondant dans les limites des crédits prévus au budget concerné.

DELIBERATION n°6/2017

Demande de subventions de la commune auprès du C.N.D.S et DETR pour la création d'un terrain multisports rue Aristide BRIAND au Palais Sur Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de présenter un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière du Centre National pour le Développement du Sport et de l'Etat (DETR).

Ce dossier est soumis au Conseil Municipal.

• Création d'un terrain multisports rue Aristide BRIAND au Palais Sur Vienne pour un montant prévisionnel 76 300 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès du Centre National pour le Développement du Sport et de l'Etat (DETR) une subvention aussi élevée que possible pour le dossier cité ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION n°7/2017

Election d'un conseiller communautaire

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 janvier 2017

Madame le Maire indique que suite à l'intégration de la commune de CHAPTELAT dans la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017, cette évolution statutaire induit une redéfinition des sièges de conseillers communautaires entre les Communes membres.

Parallèlement, et conformément à l'arrêté préfectoral portant composition du Conseil Communautaire d'agglomération de Limoges Métropole en date du 19 décembre 2016, les communes membres consultées sur la répartition des sièges ont voté pour une répartition dite « au tableau » portant ainsi le nombre de membres à 74.

La représentation de la commune du Palais-sur-Vienne au sein de l'EPCI passe désormais de 2 conseillers communautaires à 3, il convient donc de désigner un conseiller communautaire supplémentaire

L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires supplémentaires. Les sièges des conseillers communautaires sortant sont maintenus.

Les conseillers communautaires supplémentaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

J'invite le conseil municipal à procéder à ces élections.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par intégration de la Commune de CHAPTELAT.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Limoges Métropole ;

Vu l'article L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune du PALAIS-SUR-VIENNE dispose de 3 sièges de conseiller communautaire soit 1 siège supplémentaire ;

Considérant que les conseillers communautaires sortants sont maintenus ;

Considérant que le Conseil Municipal doit élire un conseiller communautaire supplémentaire ;

Considérant que les conseillers supplémentaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ;

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

Liste Majoritaire :

Est candidat : Monsieur Christophe BARBE

Liste « Le Palais Autrement » :

Est candidat : Monsieur Yvan TRICART

Sont désignés en qualité d'assesseurs : Monsieur Martial BRUNIE et Monsieur Ludovic GERAUDIE

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret suivi du dépouillement.

- a. Nombre de votants : 29
- b. Bulletins blancs : 2
- c. Bulletins nuls : 6
- d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) : 23

Nombre de siège à pourvoir : 1

NOM des Candidats	Nombre de Voix	
	En chiffres	En lettres
Liste Majoritaire : Christophe BARBE	15	QUINZE
Liste « Le Palais Autrement » : Yvan TRICART	6	SIX

Est donc élu :

Liste Majoritaire :

- Monsieur Christophe BARBE

Fin de la séance à 19h30